

**PROCÈS VERBAL  
SEANCE ORDINAIRE  
DU JEUDI 07 NOVEMBRE 2024 A 19 HEURES 00**

L'an deux mil vingt-quatre, le sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle de la Mairie, en session ordinaire, sous la présence de Monsieur Christian BOULEY, Maire.

**Etaient présents :** M. BOULEY Christian, Mme DUMESNIL Sylvie, M. DURIF Joël, Mme CHALMEAU Vanina, M. JACQUOT Fabrice, M. VOCORET Sylvain, Mme CHALMEAU Elodie et M. GIRAUDON Thibaut.

**Absents excusés avec pouvoir :** M. FAULCONNIER Dominique, M. FABRICI Vincent, M. DURVILLE Nicolas

**Absents excusés sans pouvoir :** -

**Secrétaire de séance :** Mme CHALMEAU Vanina.

*Convocation du trente et un octobre deux mil vingt-quatre adressée le même jour à l'ensemble des Conseillers Municipaux.*

**L'ordre du jour était le suivant :**

- Nomination du secrétaire de séance,
- Approbation du PEDT,
- Devis RTP – Salle des fêtes

Le Maire fait part des documents déposés sur la table.

**Désignation du secrétaire de séance.**

Mme Vanina CHALMEAU est désignée secrétaire de séance.

**2024-37 – Approbation du PEDT.**

Vu la nécessité d'approuver le Projet éducatif de territoire avant le 08 novembre 2024, Monsieur Le Maire présente l'ensemble du projet aux conseillers municipaux, Il est proposé au conseil municipal de valider ce document,

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- VALIDE le Projet Éducatif De Territoire du RPI Saint-Bris/Chitry,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**2024-38 – Devis RTP – Salle des fêtes**

Suite aux travaux d'assainissement, les rosiers devant la salle de la cantine ont été arrachés. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de remplacer ceux-ci par un terrassement de béton désactivé.

Un devis a été demandé à la société RTP. Il s'élève à 6 100€ ht soit 7 320.00€ TTC et comprend la main d'œuvre et la fourniture pour 50m<sup>2</sup>.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- VALIDE les travaux de terrassement pour un béton désactivé,
- DECIDE de confier les travaux à l'entreprise RTP, domiciliée 11 Rue d'Auxerre 89130 LEUGNY pour un montant de 6 100.00€ HT soit 7 320.00€ TTC.
- CHARGE le Maire de signer le devis et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h42.

La secrétaire de séance  
Vanina CHALMEAU



Le Maire  
Christian BOULEY

